

Vaste choix d'options de placement

UltraVision vous donne le choix entre 50 comptes de placement différents. Vous pouvez donc bâtir un portefeuille en fonction de votre profil de risque et de votre profil d'épargnant. Et comme nous savons que les besoins et les préférences changent, nous avons doté UltraVision de la souplesse nécessaire pour vous permettre de passer d'un compte de placement à un autre.

Quatre types de comptes de placement sont offerts :

- 1) **Des comptes gérés** – liés aux rendements des meilleurs fonds communs de placement.
- 2) **Des comptes indiciels** – procurent des rendements liés aux indices du marché.
- 3) **Des comptes indiciels équilibrés** – liés au rendement des bons du Trésor du Canada et à certains indices d'actions et d'obligations qui constituent des portefeuilles de placement prêts à l'emploi.
- 4) **Des comptes à revenu fixe** – comptes à intérêt et d'épargne garantis.

Une bonne récompense pour un bon mode de vie

Selon nous, un mode de vie sain devrait être récompensé. C'est pourquoi Manuvie a adopté des indices-santé selon lesquels le coût de votre assurance repose sur votre état de santé et votre mode de vie. Le résultat final? Avoir un mode de vie sain permet d'économiser sur sa couverture d'assurance.

Prestation d'invalidité

Chaque contrat UltraVision prévoit une prestation d'invalidité. Grâce à cette prestation, vous pourriez accéder à la valeur de rachat de votre contrat, en franchise d'impôt, si vous devenez invalide. Notre meilleure offre pour que vous ayez l'esprit en paix.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur UltraVision, veuillez communiquer avec votre conseiller ou visiter www.manuvie.ca/vu.

Solidité et stabilité

En optant pour UltraVision, vous choisissez un produit offert par la Financière Manuvie, une société à la solidité et stabilité financières inégalées qui met tout en œuvre pour protéger les intérêts de ses titulaires de contrats. Soyez certain que nous honorerons les engagements liés à nos produits et services.

UltraVision est un produit et une marque de commerce déposée de la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers).

Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie.

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce déposées, réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.

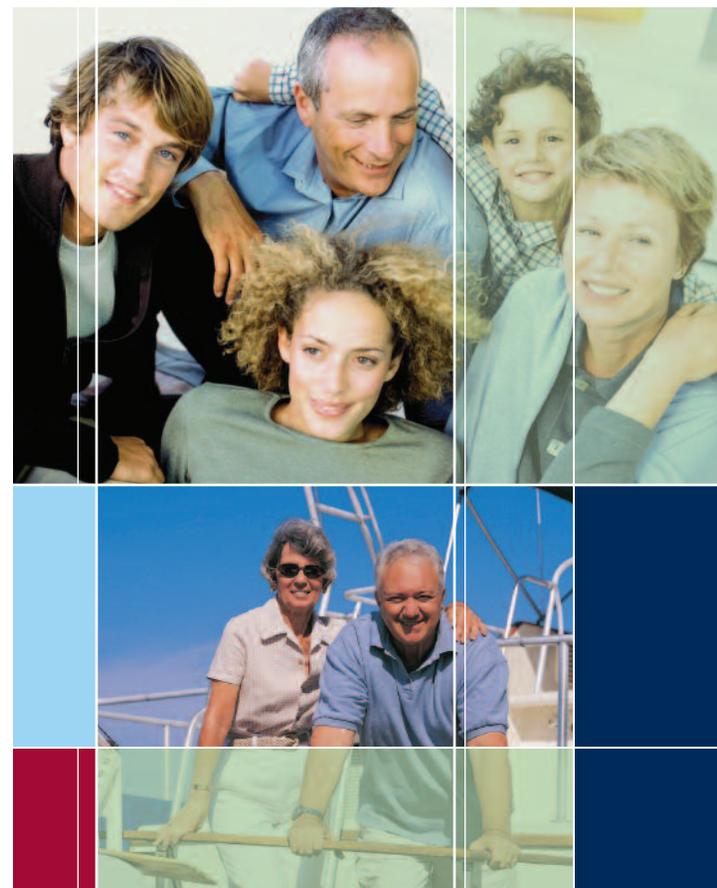
 **Financière Manuvie**

| Pour votre avenir^{MC}

 **Financière Manuvie**

| Pour votre avenir^{MC}

Comment combiner assurance et placements simplement



ULTRAVISION

UltraVision

Comment combiner assurance et placements simplement

Un des principaux avantages de l'assurance vie universelle est qu'elle combine une protection d'assurance vie à des placements fiscalement avantageux. Et nous sommes heureux de vous présenter notre nouveau produit d'assurance vie universelle – **UltraVision.**

Ce produit se distingue par sa simplicité, et ce, à plusieurs égards, qu'il s'agisse des modes de paiement offerts pour acquitter les primes ou de la façon dont nous conservons automatiquement le montant d'assurance bas afin de maintenir le statut exonéré du contrat. Et comme Manuvie gère votre montant d'assurance, elle voit également à ce que vous ne payiez pas trop pour votre assurance. Ce produit vous facilite la tâche, vous évite d'avoir à gérer votre assurance et vous permet de vous consacrer à vos options de placement.

Cela ressemble-t-il à votre situation?

- Vous avez épuisé vos droits de cotisation REER et atteint le plafond de votre compte d'épargne libre d'impôt.
- Vous êtes imposé à un taux marginal élevé.
- Vous voulez un produit simple qui vous aidera à vous constituer un patrimoine.
- Vous disposez de fonds dont vous n'aurez probablement pas besoin de votre vivant.

Si vous vous reconnaissez dans ces descriptions, UltraVision pourrait bien être l'outil dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs financiers. Nous avons conçu ce produit en pensant à vous – que vous viviez seul ou en couple – qui recherchez une solution de rechange simple et abordable aux placements imposables.

UltraVision permet une croissance à l'abri de l'impôt des fonds placés dans le contrat. Et contrairement à d'autres placements dont l'imposition est différée, UltraVision vous permet de transmettre à vos bénéficiaires en franchise d'impôt le patrimoine que vous constituez dans le contrat, lequel comprend le montant d'assurance du contrat et la valeur des comptes.

Nous vous garantissons que, quel que soit le rendement de vos placements, le capital-décès au titre de votre contrat UltraVision correspondra à au moins 75 % des dépôts affectés au contrat.*

Viser la simplicité

Puisque le concept de placer à l'intérieur d'un contrat d'assurance vie universelle est simple, nous croyons que le produit devrait l'être tout autant. Voilà pourquoi nous avons conçu UltraVision pour qu'il remplisse son mandat facilement et efficacement. Voyez comment il vous simplifie la tâche :

- Aucune déduction mensuelle n'est effectuée pour acquitter le coût de l'assurance. Nous déduisons plutôt d'office un taux garanti du taux d'intérêt affiché pour chaque compte de placement.
- Manuvie rajuste d'office le montant d'assurance chaque année, en veillant à respecter les plafonds imposés par le gouvernement aux contrats exonérés d'impôt.
- Aucune structure de boni compliquée. Vous êtes tout simplement récompensé si vous effectuez des dépôts multiples à votre contrat au fil des ans.



**Tout retrait réduit le montant du capital-décès garanti. Pour obtenir toutes les précisions, consultez le modèle du contrat à l'adresse www.manuvie.ca/avantdesouscrire*